



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUEES ET DES DELEGUES DU SER
SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2003
UNI MAIL, GENEVE**

Président	:	M. Laurent Vité, SPG
1er vice-président	:	M. Bernard Challandes, SAEN
2ème vice-président	:	sans, après démission de Ch. Meneghelli, SEJB
Présidente du SER	:	Mme Marie-Claire Tabin
Sont présent-e-s	:	66 délégué-e-s

Table des matières

0.	Ouverture par le président de l'AD et message de la présidente du SER	2
1.	Salutations et parole aux invité-e-s.....	2
2.	Appel des délégué-e-s	5
3.	Nomination des scrutateurs, scrutatrices.....	5
4.	Approbation de l'ordre du jour	6
5.	Approbation du PV de l'AD du 16 novembre 2002	6
6.	Elections.....	6
	6.1 Membres du Bureau de l'AD.....	6
	6.2 Vérificateurs de comptes	6
	6.3 Membres du CC/SER.....	6
	6.4 Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER.....	6
	6.5 Membres d'honneur	7
7.	Rapport du CC/SER par la présidente du SER.....	8
	7.1 Rapport des différents groupes et commissions.....	8
	7.2 Discussion du RA.....	9
	7.3 Approbation du RA.....	10
8.	Présentation des comptes 2002 du SER et de l'Edicateur	10
	8.1 Rapport des vérificateurs.....	11
	8.2 Discussion.....	11
	8.3 Approbation des comptes	12
9.	Présentation des budgets 2004 du SER et de l'Edicateur	12
	9.1 Discussion.....	13
	9.2 Approbation des budgets.....	13
10.	Code de déontologie.....	13
	10.1 Proposition d'amendements.....	13
	10.2 Discussion.....	13
	10.3 Approbation des amendements.....	16
11.	Infos du Comité central	16
	11.1 Thèses « Evaluation du travail des élèves »	16
12.	Résolutions éventuelles du CC SER, des AC et des délégué-e-s	20
13.	Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s	20
14.	Divers.....	22
	14.1 Parole aux délégué-e-s.....	22

0. Ouverture par le président de l'AD et message de la présidente du SER

Message de bienvenue du président de l'AD, Laurent Vité

L. Vité déclare l'AD/SER ouverte en précisant que le choix du comité d'organisation s'est porté sur ce lieu parce qu'il est facile d'accès et qu'il abrite, entre autres, la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation en charge, notamment, de la formation initiale des enseignants primaires genevois.

Il passe ensuite la parole à **M.-C. Tabin**, présidente du SER.

Message de la présidente du SER, Marie-Claire Tabin

Une assemblée des délégués est l'occasion pour un corps professionnel de se réunir, d'échanger, de s'informer et surtout de confronter. Les enseignants, aujourd'hui plus que jamais, doivent prendre en main la construction du métier qu'ils exercent.

Le SER ne manque pas d'apporter sa contribution au développement des dossiers, des thèmes, des sujets, des objets qu'il considère comme essentiels pour l'école romande.

L'AD/SER 2002 a affirmé sa volonté de défendre une école publique de qualité, juste et efficace, qui exclut la sélection.

Cette année, le CC/SER propose aux délégués des axes de mise en œuvre de l'évaluation du travail des élèves. Ces axes seront défendus par trois collègues qui participent aux travaux du Groupe de référence Evaluation de la CIIP.

L'arrivée de la déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 sur les finalités de l'école obligatoire, la sortie de PECARO sont des réponses très importantes aux demandes répétées du SER pour aboutir à une réelle harmonisation intercantonale et cela est réjouissant.

Par contre, les très brefs délais prévus pour leur mise en place dans les cantons sont source d'inquiétudes. Les phases de consultation, de débats sont trop souvent les parents pauvres des procédures administratives. Les enseignants méritent qu'on leur accorde du temps pour s'imprégner du sens et des nouveautés.

La considération réclamée par le SER pour les enseignants qu'il représente doit passer par une reconnaissance du degré d'expertise des professionnels de l'enseignement et par une revalorisation du statut d'enseignant.

Face aux nouvelles exigences d'organisation du métier qu'induit PECARO, la demande du SER d'une diminution du temps de travail face aux élèves demeure plus que jamais d'actualité.

Le SER a obtenu de la CIIP la création d'un groupe paritaire qui doit traiter du statut de l'enseignant.

C'est en occupant le terrain, en manifestant et en s'exprimant, en informant les parents et les politiques que les enseignants verront avancer leur cause.

Avec les premières Assises romandes de l'éducation, en novembre 2002, le SER a ouvert le débat public sur l'école.

Cette année, le 22 novembre, aura lieu son 40ème congrès qui inaugure une nouvelle formule (cf. Educateur 8/2003) sur le thème « Enseignant, quel horizon ? ».

M.-C. Tabin convie les délégué-e-s à y participer et à y emmener leurs collègues.

Elle remercie les délégué-e-s de leur présence, ainsi que tous les collègues romands qui oeuvrent et qui s'engagent dans diverses commissions et groupes de travail.

Elle conclut en souhaitant à tous une AD riche en débats.

1. Salutations et parole aux invité-e-s

Le président de l'AD salue la présence des invités suivants :

- M. Charles Beer, Président du Département de l'instruction publique de Genève et représentant de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin),

- M. Christian Berger, Secrétaire général de la CIIP,
- M. Claude-Henri Schaller, Président de la CSG (Conférence des secrétaires généraux),
- M. Dominique Chételat, Président de la CSE (Conférence des chefs de service de l'enseignement),
- M. Jean-Paul Biffiger, Directeur-adjoint du Service médico-pédagogique de Genève, responsable de l'enseignement spécialisé et représentant de la CES (Commission de l'enseignement spécialisé),
- M. Jacques Vuignier, Président de la CROTCE (Conférence romande et tessinoise des chefs d'établissements secondaires),
- M. Ueli Weber, Membre du Comité directeur de la faitière alémanique LCH et responsable du contact permanent entre LCH et le SER,
- M. Michel Aubert, Président de la SSPE (Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire),
- Mme Josianne Thévoz, Membre d'honneur du SER,
- M. Michel Deppierraz, Membre d'honneur du SER,
- M. Roudy Grob, Membre d'honneur du SER,
- Mme Madeleine Raboud, Ancienne membre du CC/SPR et ancienne présidente de la SPVal.

Il donne ensuite la parole à :

▪ **M. Charles Beer, Président du DIP/GE :**

Il informe les délégués qu'il a d'abord accepté l'invitation du SER de s'adresser à eux en tant que président du DIP de Genève. Par la suite, vu le peu de disponibilités des conseillers d'état, il a été chargé de représenter également la CIIP. Il profite de l'occasion pour suggérer un certain nombre d'éléments qu'il estime être importants par rapport à la réflexion :

- Une question sans cesse plus importante à laquelle les magistrats sont confrontés : Qu'est ce que la politique, qu'est-ce que la pédagogie, quelle est la place, l'articulation entre le niveau politique et le niveau pédagogique ?
Un constat : Notre environnement est de moins en moins stable au sens de ses valeurs. Crise économique, crise sociale, crise des entités politiques, crise de souveraineté, crise de la famille,... En bref, l'ensemble de nos institutions vacillent et le système est en attente d'une nouvelle définition. Ces différentes crises font peser sur l'école des attentes particulièrement importantes et vives : En gros, on demande à l'école de résorber l'ensemble des crises de valeurs de notre société.

Ce type de difficultés se retrouve partout, dans toutes les démocraties.

L'école est devenue aujourd'hui un centre des préoccupations démocratiques. Si on peut le saluer, il faut aussi s'en inquiéter parce que la manière dont nous avons à le vivre est quelquefois fortement réductrice, simplificatrice et parfois confinée dans un discours populiste qui remet en cause la crédibilité de l'école.

En Suisse, le peuple peut directement se saisir du problème éducatif par le droit de référendum et d'initiative. C'est une chance, mais également une difficulté supplémentaire, les enjeux majeurs pour le peuple (par ex. : la manière de noter les élèves, voire la remise en cause des cycles d'apprentissage) réduisant parfois fortement l'enjeu fondamental de l'école et s'éloignant des difficultés principales auxquelles nos institutions scolaires et de formation se trouvent confrontées.

Dans notre pays, l'état de droit est placé par-dessus toutes les préoccupations et nous ne pouvons pas ignorer les demandes du peuple.

L'affaire Barrigue est un autre exemple pour démontrer que nous ne choisissons pas toujours ce qui est politique. Une question se pose donc aujourd'hui : En quoi consiste le pacte républicain autour de l'école, autour de son rôle dans la société ?

- Importante préoccupation de la CIIP : la construction d'une école romande, impulsée par la SPR en 1962 au travers de son rapport « Vers une école romande ». La déclaration de la CIIP et PECARO posent un cadre à cette préoccupation, donnent un relais et une traduction dans les faits, théoriques à ce stade, quant aux valeurs et aux orientations qu'entend donner la CIIP à ce que doit être l'école romande et même latine puisque le Tessin y est associé. Cette construction exige non seulement un cadre de référence, mais également une concertation à toute épreuve, la Romandie ne bénéficiant pas de souveraineté politique en la matière.
- Autre problème important : le statut de l'enseignant non seulement économique, salarial, mais également par rapport à l'institution, aux autorités, aux parents.
- Autre élément politique très important en Suisse : la question des langues, dites nationales, remise en cause par la volonté économique zurichoise de s'ancrer vers le monde anglophone.
- Important défi pour l'école : pouvoir conjuguer la « démarche de l'excellence » avec celle de l'intégration et de l'égalité des chances. Les différentes réformes engagées, dans leur aspect additionnel, ont posé de nouvelles questions à la volonté de l'égalité des chances et aux moyens pour y parvenir.
- Emergence du « nouveau Dow Jones de l'éducation » que représentent les normes PISA. Nous ne pouvons ignorer les résultats de PISA et les comparaisons qui en découlent. Faisons en sorte de conjuguer l'égalité des chances et la volonté d'amélioration des connaissances, mais en restant attentifs aux effets réducteurs d'une évaluation PISA.
- PECARO : Equilibre à trouver entre les nombreuses demandes, parfois contradictoires (religion, nouvelles technologies, éducation citoyenne, etc.). Le plan d'étude se doit à la fois d'assurer un minimum de stabilité (références, racines) dans l'école et de permettre à l'école de se confronter aux nouveaux enjeux technologiques et sociaux.

Enfin, M. Beer souligne que le rôle du Syndicat des enseignants romands est un rôle clé par rapport à la redéfinition du pacte républicain autour de l'école, qui implique une évaluation de qualité revue et réactualisée, qui exige qu'on sache préparer l'avenir en terme de défi social et de transmission des connaissances.

▪ **M. Ueli Weber, délégué à la Romandie de LCH :**

Merci pour la cordiale invitation.

Evocation de ce qui se passe en Suisse alémanique : La formation a besoin de nous comme lobbyistes. Que penser d'un conseiller d'état qui dit officiellement : « Laissons tomber le chant, la gym et l'informatique, pour que les écoliers apprennent à lire et à calculer ! » ?

Derrière le devoir d'économie, certains politiques n'hésitent pas à devenir les fossoyeurs de la formation alors qu'ils proclament à haute voix que l'instruction publique est très importante.

Continuons pour les enfants, pour les enseignants à nous battre pour l'avenir de l'école.

Puis **L. Vité** énumère les invités excusés :

- Mme Linda Allal, Vice-doyenne et Professeur à la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'Université de Genève,
- M. Hans Ambühl, Secrétaire général de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique),
- M. Matthias Behrens, nouveau Directeur de l'IRDP (Institut de recherche et de documentation pédagogique),

- M. Norbert Bottani, Directeur du SRED (Service de la recherche en éducation de Genève),
- M. Heinz Gilomen, Vice-directeur de l'OFS (Office fédéral de la statistique),
- Mme Suzanne Gremaud, Présidente de la CES (Commission de l'enseignement spécialisé),
- M. Walo Hutmacher, Sociologue et Président de la Fondation des régions européennes pour la recherche en éducation et en formation,
- Mme Claire Martenot, Présidente du Syndicat des services publics,
- M. Philippe Martinet, Délégué SER à la Commission Harnos,
- M. Jean-Jacques Maspéro, Membre d'honneur du SER,
- M. Charly Maurer, Directeur de la FED Romandie (Fondation Education et Développement),
- M. Jean-Paul Moulin, Formateur à la HEP-VD pour l'enseignement spécialisé,
- M. Robert W. Rivest, Président de la FAPECO (Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation de Genève),
- M. Didier Salamin, Directeur général de l'enseignement primaire genevois,
- M. Roger Salamin, Délégué romand au Comité central d'epch.ch (Ecole et perfectionnement suisse),
- M. Urs Schildknecht, Secrétaire central de LCH,
- M. Alain Schwab, Directeur de la FEE Romandie (Fondation pour l'éducation à l'environnement),
- Mme Anne Seydoux, Présidente de la FAPERT (Fédération des associations de parents d'élèves de Romandie et du Tessin),
- M. Hans Ulrich Stöckling, Président de la CDIP,
- M. Jacques-André Tschoumy, Membre d'honneur du SER,
- M. Rémy Villemin, Président de la CDHEP (Conférence des directeurs de HEP),
- M. Jacques Weiss, Directeur sortant de l'IRDP,
- M. Frédéric Wittwer, Secrétaire général du Département de l'instruction publique de Genève,
- M. Stefan Wolter, Directeur du CSRE (Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation).

2. Appel des délégué-e-s

1 min. de silence est observée en hommage à André Rochat, Samuel Roller et tous les collègues disparus cette année.

AMCOF : 0 / 3

SEJ : 4 / 10

SPG : 12 / 17

AVECO : 3 / 8

SEJB : 5 / 9

SPV : 21 / 32

SAEN : 7 / 9

SPFF : 5 / 12

SPVal : 9 / 17

soit, au total, 66 délégué-e-s sur 117.

3. Nomination des scrutateurs, scrutatrices

- René-Charles Reymond (SPV)
- Denis Sauvain (SEJB)
- Jean-Jacques Roth (SPG)

sont nommé-e-s scrutateurs.

L. Vité demande la vérification du décompte des délégués fait au point précédent par lever des cartons de vote.

4. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

5. Approbation du PV de l'AD du 16 novembre 2002

G.-A. Leresche, SPV, aimerait apporter une considération par rapport au discours de B. Zemp en p. 3. Il lui semble qu'il y a stagnation de certains dossiers brûlants et suggère que le SER et LCH travaillent ensemble sur certains projets, selon l'urgence.

Le PV est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire.

6. Elections

6.1 Membres du Bureau de l'AD

Suite à la démission de **Christine Meneghelli**, nommée 2^{ème} vice-présidente de l'AD 2003 lors de l'AD de novembre 2002, le SEJB propose la candidature de **M. Alain Gagnebin, enseignant secondaire à La Neuveville** qui assumera le poste de 1^{er} vice-président de l'AD en 2004.

La proposition fribourgeoise d'un 2^{ème} vice-président pour les AD de 2004 parviendra au SER ultérieurement.

La candidature de M. Alain Gagnebin, brièvement présenté par Francis Baour, président du SEJB, **est acceptée par applaudissements**.

6.2 Vérificateurs de comptes

Le président de l'AD signale que les comptes 2002 ont été vérifiés par **Sébastien Rudaz** (SPVal), **Denis Sauvain** (SEJB) et **Marc Schaller** (SPG).

L'équipe qui assure la suppléance, constituée de **Jean-Marc Haller** (SPV) et **Vincent Brêchet** (SEJ), est complétée par un membre proposé par le SAEN, **Jacques-André Guillaume-Gentil**.

Brève présentation de J.-A. Guillaume-Gentil par Jean-François Kunzi, président du SAEN.

La candidature de Jacques-André Guillaume-Gentil est acceptée par applaudissements.

6.3 Membres du CC/SER

Pas de nouveaux membres du CC.

6.4 Membres des commissions de degrés et groupes de travail SER

Comm. de degrés -2+2 :	pas de nouveaux membres
Comm. de degrés +3+6 :	pas de nouveaux membres
Comm. de degrés +7+9 :	pas de nouveaux membres
Comm. de degrés profess. :	René-Charles Reymond (SPV)

Dans l'attente des propositions de refonte des statuts du SER par le groupe de travail mandaté à cet effet, les C° +3+6 et +7+9 ont proposé au CC/SER un fonctionnement commun sous la présidence unique de Tristan Mottet.

GT Enseignement spécialisé : **Joan Vadillo** (SPV)

Commission pédag. en Afrique : pas de nouveaux membres.

6.5 Membres d'honneur

Le CC/SER propose de nommer **Madeleine Raboud** membre d'honneur.

Présentation de M. Raboud par **Jean-Claude Savoy**, président de la SPVal :

Profitant de l'opportunité donnée par l'article 14 des statuts, le CC/SER vous propose d'honorer Madeleine Raboud pour l'ensemble de son activité au service du développement d'une école plus juste et ouverte non seulement en Valais, mais aussi au niveau de la Romandie.

En 1983, alors que la SPVal n'était pas encore membre de la SPR, M. Raboud a prêté son talent à la rédaction du rapport du 38^{ème} congrès, tenu à Sion, le 19 novembre. Ce volumineux ouvrage de près de 200 pages nous laisse aujourd'hui songeurs si l'on pense qu'à l'époque l'on ne travaillait qu'avec des traitements de texte tout à fait rudimentaires et sans possibilité de s'adresser des textes par courrier électronique comme aujourd'hui. On mesure dès lors l'implication de M. Raboud dans ce projet puisqu'elle en a été en fait la rédactrice en chef.

En septembre 1990, elle a rejoint le Comité central de la SPR et, dès son arrivée à la présidence de la SPVal, en janvier 1991, elle a participé au Bureau, équivalent de l'actuel Groupe politique.

Elle a représenté la SPR, puis le SER a de multiples commissions ou groupes de travail. Elle a définitivement ancré par son action la SPVal au niveau de la SPR, puis du SER.

Pour des motifs statutaires, elle est rentrée dans le rang en 1999, après plus de huit années d'un engagement sans faille.

Plus généralement, elle s'est encore battue pour que les femmes soient mieux reconnues et intégrées dans la société.

Dans la droite ligne du congrès de 1983, elle a soutenu l'importante réforme qui aurait dû, au début des années 2000, mettre le Valais sur la voie de l'école à laquelle elle rêvait.

Pour l'ensemble de son travail, la SPVal l'a déjà élevée au rang de membre d'honneur en juin 2000 et l'ovation qui l'avait saluée à ce moment-là était bien le signe de l'attachement que lui vouaient les délégués et les membres de la SPVal.

La proposition que nous faisons honore donc Madeleine Raboud, mais également le SER qui a eu la chance de pouvoir compter sur une telle personnalité pour accompagner son développement.

Nomination acceptée par des applaudissements nourris.

Parole à Madeleine Raboud qui remercie du grand honneur qui lui est rendu. Elle compare cela, avec humour, à la médaille d'or des olympiades de la pédagogie et dit le plaisir et l'intérêt qu'elle a eu à travailler durant ces années. Elle déclare accepter cet hommage s'il lui est décerné comme une marque d'amitié des personnes avec qui elle a collaboré.

7. Rapport du CC/SER par la présidente du SER

Support : présentation Power Point

M.-C. Tabin commente les activités du SER durant l'année écoulée (cf. Rapport d'activité 2003).

Elle rappelle que le **40ème congrès du SER** aura lieu le 22 novembre 2003 à Neuchâtel et invite les délégués à s'y inscrire et à en parler à leurs collègues. Informations détaillées dans l'Éducateur No 8/2003 du 29 août. Inscription également possible par le site du SER.

Elle informe également d'une large **consultation sur les thèses de la Task Force « Perspectives professionnelles dans l'enseignement » de la CDIP**. Un document jaune intitulé « Profession enseignante – lignes directrices / Thèses » sert de base de discussion et a été mis à disposition de chaque association cantonale en de nombreux exemplaires.

Une **assemblée des délégués extraordinaire** a d'ores et déjà été agendée **le 24 avril 2004**. Elle aura lieu **au Buffet de la Gare d'Yverdon** et servira à discuter les résultats obtenus au niveau de chaque association cantonale dans le but de rédiger une synthèse SER qui sera adressée à la CDIP.

7.1 Rapport des différents groupes et commissions

Pour la C° -2+2, Colette Equey, membre :

Une journée d'échange enfantine – primaire a été organisée sur une semaine du mois de novembre 2002. Grand succès, expérience très appréciée. Dommage que les collègues de certains cantons n'aient pas reçu le dossier d'organisation, ce qui a posé pas mal de problèmes d'organisation.

Etendre ce genre d'échanges à tous les degrés, car ils sont très bénéfiques.

A la question d'**André-Georges Leresche** de savoir si le représentant du CC/SER à la Commission -2+2 a participé aux séances (cf. intervention de L. Babey, p. 8 du PV de l'AD 2002), **M.-C. Tabin** répond qu'elle a déjà soulevé, lors de l'AD de novembre 2002, la complexité des statuts du SER et du fonctionnement des GT et C°, qui rend le lien avec le CC/SER difficile et contraignant pour des présidents d'AC déjà énormément sollicités. **F. Baour** avait d'ailleurs suggéré un changement de fonctionnement (cf. PV de l'AD 2002, p. 7). Elle espère beaucoup de la refonte des statuts du SER pour améliorer la situation.

Pour la C° +3+9, Jean-François Kunzi, membre :

Pour défendre la verticalité, nous avons cru bon de nous associer, la C° +3+6 et la C° +7+9, pour empoigner le problème de la lecture, suite à un mandat du SER nous demandant de prendre position sur un certain nombre de questions y relatives. C'est de là qu'est partie l'association des 2 C°.

Nous allons également prendre contact avec la C° -2+2, puisqu'elle est concernée en premier chef par la lecture.

L'an prochain, la C° +3+9 souhaite organiser, en Suisse romande, une semaine dont le thème principal sera la lecture avec des manifestations, des actions, etc. touchant tous les degrés de l'enseignement.

Il reste un certain nombre de démarches à effectuer, notamment préciser notre projet et obtenir la caution de la CIIP.

M.-C. Tabin informe que cette demande a été reçue au CC/SER, mais qu'il va falloir coordonner avec tous les projets qui sont en cours dans les cantons, ainsi qu'avec la CIIP.

Intervention d'Ariane Bertholet-Fasel, SPG :

Abonde dans le sens de tout ce qui est tenté pour de la verticalité au niveau des rapports entre les enseignants, ayant participé pendant de nombreuses années, à Genève, à une commission d'enseignement des mathématiques qui regroupait des enseignants du niveau enfantin jusqu'au niveau universitaire.

Cette façon de procéder est enrichissante et permet de gagner en efficacité.

Pour la C° professionnel, René-Charles Reymond, membre :

Travaille à l'école de perfectionnement à Lausanne. Rappelle que cette commission s'est réunie virtuellement dans l'urgence, à l'occasion du grand chantier concernant la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Dans le cadre du SER, peu de représentants qui travaillent au niveau de la transition école-métier : seules 3 personnes dans cette commission, dont 2 enseignants neuchâtelois à l'école professionnelle.

R.-Ch. Reymond lance un appel dans les cantons pour élargir cette commission et lui assurer une plus grande crédibilité, la transition école-métier étant absolument capitale.

Pour le GT Enseignement spécialisé :

Pas de prise de parole

Pour le GT AAM :

Pas de prise de parole

Pour CPA, Juliane Corboz, présidente :

Les difficultés mentionnées dans le RA au Bénin ont effectivement été grandes, mais le stage a pu se dérouler quasiment normalement grâce à la présence de collègues formateurs togolais.

Quelques nouveautés dans la façon de travailler de CPA :

- Phase de programme triennal.
- Appui financier de la Confédération par la DDC jusqu'à la fin 2005 grâce aux fonds propres du SER (Contribution CPA sur la cotisation des membres).
- Travail sur le mode triennal au Congo, en RDC et au Mali.
- Partenariat porteur d'espoir avec Helvetas au Mali, depuis cet été 2003.

J. Corboz cite la participation des collègues du Mali à la Journée mondiale des enseignants, sur le thème « Appel aux femmes face à l'éducation pour tous, au travail des enfants et au sida ».

M.-C. Tabin informe de la venue en Suisse, cet été, pendant un mois de 2 collègues formateurs de Kinshasa. Une partie du fonds de solidarité a permis de payer leur voyage. Leur prise en charge en Suisse a été assumée par des collègues. Elle exprime ici la gratitude de Jean et Paulin et redit le plaisir qu'ils ont eu à venir visiter les écoles de Suisse romande.

Elle insiste sur le but de CPA : Pas d'esprit colonialiste mais un échange nord-sud et surtout sud-sud.

7.2 Discussion du RA

Intervention de J.-M. Haller, SPV, concernant le pt 3.2 / Secrétariat du SER :

Les personnes qui travaillent pour notre syndicat soulignent que les revendications exprimées dans le précédent RA sont restées vaines. Dommage.

Il serait quand même bon pour un syndicat d'agir rapidement pour offrir des conditions de travail, un cadre bien défini qui permettent aux gens de servir et de

soutenir les collègues dans leur défense à avoir des conditions de travail acceptables. Cela devrait être réalisé avant que ces personnes nous quittent ou qu'elles fondent le syndicat des secrétaires syndicales, ce qui serait un peu fort.

Merci pour leur travail et j'espère ne pas avoir à tenir les mêmes propos l'an prochain.

M.-C. Tabin : En général, quand quelqu'un émet une proposition de ce type, on saute sur l'occasion pour l'enrôler dans un groupe de travail. Je n'ai pas besoin de le faire, car J.-M. Haller fait déjà partie du groupe chargé de la révision des statuts du SER qui travaille à trouver des solutions pour améliorer tout le fonctionnement du SER, y compris le secrétariat.

Intervention de J.-F. Kunzi, Pdt SAEN, concernant un commentaire de **M.-C. Tabin**, pendant la présentation Power Point, sur l'atmosphère qui règne parfois au Comité central ou au Groupe politique :

Un peu interloqué par cette remarque et par le fait qu'on ait beaucoup parlé de cantonalisme et autres dans cette présentation, j'aimerais préciser que les présidents des AC et les membres du CC s'investissent beaucoup pour la Romandie, preuve en est le RA. S'il est vrai que parfois les débats sont très animés, il règne au sein du CC et du Gpol. une certaine amitié et, en tous cas, un fort respect mutuel qui nous permet d'avancer et de progresser vers l'instauration d'une école romande que nous espérons de qualité.

Remarque de M.-C. Tabin : J'espère que vous n'aurez pas interprété quelque chose que je voulais sur un ton léger, comme une critique de ma part. Si j'ai blessé quelqu'un, j'en suis vraiment navrée, cela n'était pas du tout mon intention.

7.3 Approbation du RA

Approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

PAUSE

Commentaire de **M.-C. Tabin** sur le DVD des 1ères Assises romandes : Le SER essaiera d'en faire des copies à offrir aux AC. Ce DVD fait office d'actes des Assises ; pas de rapport écrit.

8. Présentation des comptes 2002 du SER et de l'Educateur

L. Vité rappelle que les comptes ont été envoyés par courrier aux délégué-e-s. Il passe la parole au caissier, **Dennis Roshier**, qui les commente brièvement :

J'aimerais inscrire la présentation de ces comptes 2002 dans le temps, dont les uns et les autres ont fait mention à quelques reprises ce matin. Je vous rappelle que la présentation des comptes à l'AD est une sorte de rencontre entre deux espèces de temps : Vision de la pérennité de cette association professionnelle que vous devez avoir, où l'argent contribue à cette pérennité, et, en même temps, le souci de la gestion quotidienne de cette même association professionnelle.

En vous référant à la p. 7 de la présentation des comptes (passif du bilan), vous avez à décider que faire du résultat 2002, en l'occurrence un déficit, au regard de la santé actuelle et de la possibilité de pérenniser la santé financière, soit la viabilité, du SER.

Les capitaux propres, soit environ Fr. 500'000.-, sont l'héritage de l'histoire de cette association depuis de nombreuses années, bien avant qu'elle s'appelle SER.

Les fonds de réserve représentent plutôt les fonds de roulement d'une année à l'autre qui permettent de faire face aux fluctuations du nombre de membres ou à des activités et des déficits inhabituels.

Si nous regardons le long terme, la santé financière est bonne (env. Fr. 800'000,-), malgré le déficit que vous allez décider - ou non - d'absorber en faisant appel aux fonds de réserve.

Une précision : L'état de ces fonds de réserve est l'état avant la décision de ce jour. Ce qui est dit dans le commentaire en p. 1 affectera ces chiffres, car il est bien évident que nous ne présupposons pas de votre décision.

La vision quotidienne, à savoir l'explication du déficit, se retrouve en p. 1 de la présentation des comptes. Deux phénomènes distincts :

- d'une part, la volonté de maîtriser un déficit annoncé (cf. pt 1.2, explications du résultat),
- d'autre part, le résultat des Assises, détaillé en p. 2.

8.1 Rapport des vérificateurs

Jean-Marc Schaller donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes.

8.2 Discussion

J.-M. Haller, SPV :

Je n'arrive pas à faire le lien, entre l'excédent de charges du SER de Fr. 5'633,67 (pt 1.1 de la p. 1), le déficit de Fr. 38'549,50 des Assises qui selon le pt 1.3 n'affectent pas l'exercice 2002 et que tu dis ne pas avoir intégré dans l'exercice et, à la p. 4, l'apparition de ce montant de Fr. 38'549,50 pour arriver à un déficit final SER de Fr. 5'633,67.

Réponse de D. Roshier :

C'est une question de présentation. Traditionnellement, la présentation est celle-ci : La p. 4 résume les résultats. On intègre dans la comptabilité l'entier des charges des Assises, on intègre dans la comptabilité de l'année l'entier des produits qui sont, entre autres, la cotisation congrès de l'année en cours et on part du principe que la différence entre ces deux chiffres-là va être prise dans la réserve, d'où l'apparition de ce montant. Ce n'est pas un déficit de l'exercice au sens de la gestion annuelle des comptes, puisqu'on n'organise pas des Assises chaque année.

Simone Leresche, SPV :

Rien n'est inscrit dans le budget pour l'organisation d'éventuelles Assises en 2004 ? Avez-vous analysé ce déficit ?

Réponse de M.-C. Tabin :

Effectivement, la question se pose. Déjà, l'interrogation se porte au niveau des ressources humaines, internes pour l'organisation, externes pour les experts, intervenants.

Au niveau des finances, nous attendons notamment une réponse de la CIIP pour un soutien à cette organisation, qui nous permettrait d'absorber les frais de structures. L'intention, le souhait du CC/SER est d'organiser des Assises en 2004. Le groupe d'organisation a acquis une certaine expérience, il est bien rôdé. Mais nous avons le souci de l'aspect financier. Votre regard aujourd'hui face à cette dépense sera également déterminant dans notre décision.

Nous veillerons également à ne pas reproduire la mauvaise expérience qui a été faite avec la personne engagée, qui ne nous a pas apporté le sponsoring escompté. La dernière part de son salaire (Fr. 7'000.- sur Fr. 28'000.-) n'a d'ailleurs pas été versée, puisqu'elle n'a pas honoré son contrat. Toutefois, il apparaît dans les comptes

Assises un montant de Fr. 25'000.- pour la contribution du coordinateur, car, après courrier échangé avec la personne concernée, celle-ci avait proposé de réduire cette dernière part à Fr. 4'000.-. Or si cette personne avait lancé une action en poursuite, ce qui n'est pas le cas pour l'instant, nous lui aurions versé ces Fr. 4'000.-, une action en justice s'avérant beaucoup plus onéreuse. Nous retrouverons donc probablement dans les comptes 2004 les Fr. 3'000.- restants sur cette dernière part. Quant à l'analyse, oui elle a été faite :

- Absence du sponsoring escompté ou de soutien financier de nos partenaires,
- Modestie au niveau du montant de la finance d'inscription,
- Notre statut de syndicat a fait que nos démarches auprès de la Loterie romande pour obtenir une subvention sont restées vaines (à examiner lors de la révision des statuts, également pour CPA),
- Mieux mesurer les frais occasionnés par l'apport d'intervenants étrangers.

Ch. Laffely, SPV, pdt du GT ES :

Fait référence à la Journée Enseignement spécialisé, organisée avec un budget très minime et suggère de faire plus simple aussi pour les Assises, notamment au niveau des ressources.

Réponse de M.-C. Tabin :

C'est effectivement une très bonne suggestion. Nous sommes conscients qu'à l'avenir nous devons limiter les coûts. Mais, pour information, j'aimerais tout de même relever que les frais inhérents à l'organisation de la journée ES ont été revu à la hausse de Fr. 2'772,50, puisque que le SER a finalement dû payer la location de la salle. En effet, la personne qui avait promis au groupe d'organisation la prise en charge financière de cette location a quitté le DIP/FR et il n'y avait aucun document écrit.

8.3 Approbation des comptes

Les comptes tels que présentés sont **approuvés à l'unanimité**.

Remerciements à **D. Roshier** et **aux vérificateurs**.

9. Présentation des budgets 2004 du SER et de l'Éducateur

D. Roshier commente la p. 9 du document envoyé aux délégués. Le Groupe Statuts du SER étudiera d'éventuels changements de structure qui permettraient aussi de diminuer les coûts. Cela répond à un vœu exprimé l'an passé lors de l'AD.

Budget 2004 du SER

Léger déficit prévu pour 2004 de Fr. 4'800.-.

Le budget 2004 est assez proche du budget 2003, avec les quelques aménagements mentionnés sur cette page.

Budget des cotisations revu encore à la baisse (nombre de cotisants relativement stable, mais augmentation des temps partiels).

Bonne surprise venant du fait que la convention avec Generali est toujours en vigueur, malgré ce que nous avait écrit cette compagnie. Donc, le fait que certains de nos membres aient conclu des assurances avec Generali, génère un apport financier pour le SER.

A étudier comment articuler les conventions avec les assureurs au niveau du SER et des AC.

Le passage du temps de travail de M.-C. Tabin à 80% pour cette année n'a pas été intégré puisque le 20% restant sur le poste Présidence sera assumé par G. Pasquier.

Budget 2004 de l'Éducateur

Nous vous proposons également un budget déficitaire (Fr. 4'000.-), en raison notamment des augmentations incontournables de la Poste, à partir du 1^{er} janvier 2004 qui n'ont pas été répercutées sur le prix de l'abonnement.

9.1 Discussion

Pas de question.

9.2 Approbation des budgets

Les budgets sont **approuvés à l'unanimité**.

Remerciements particuliers à D. Roshier par M.-C. Tabin :

D. Roshier nous quitte. Si personne n'est irremplaçable, comme il nous le dit, nous le regretterons beaucoup car nous perdons, avec le départ de Dennis, une personne intègre, très efficace et surtout très compétente.

Elle lui remet un petit présent pour le remercier, en attendant de partager un repas avec les gens du bureau.

Des applaudissements nourris traduisent les sentiments de reconnaissance du SER.

10. Code de déontologie

10.1 Proposition d'amendements

Présentation des amendements par Marcel Bulliard :

Ce code a été accepté sous la bannière de la SPR en 1997. En 1998, une enquête a permis de dégager quelques lignes directrices. Aujourd'hui, un groupe s'est mis au travail afin de dynamiser ce code, qui vous propose dans un premier temps de passer ce code sous la bannière du SER, puis de prendre connaissance de quelques amendements. Il est bien clair que nous ne reprenons pas tout le code. Vous pourrez également suggérer des amendements au niveau des points que nous vous proposons. Le groupe Statuts du SER étudiera des moyens d'utiliser, de faire vivre ce code.

Il commente les amendements, page par page, avec, comme support, la projection des documents reçus par les délégués.

10.2 Discussion

Page de couverture

Sigle SER + ajout du sigle des AC.

Pas de remarque

Page centrale gauche

Appropriation du code en remplaçant SPR par SER + mention concernant le code éthique de l'IE.

Pas de remarque

Page centrale droite

1er amendement

cf. document envoyé aux délégués.

J.-M. Haller, SPV, propose un amendement à cet amendement :

« Chaque membre SER, enseignante ou enseignant **s'engage à** (à la place de s'efforce de) respecter le présent code de déontologie et... ».

Selon moi, respecter est une attitude et je ne vois pas comment on peut faire un effort dans une attitude.

Réponse de M. Bulliard :

Cette proposition sera mise au vote tout à l'heure.

J.-F. Wälchli, SEJB, fait une remarque sur la globalité du document : Ce code de déontologie présente l'enseignant comme étant une personne idéale et cela pourrait être perçu comme culpabilisant.

Dans quelle mesure ne faudrait-il pas entrevoir à travers le code de déontologie une approche plus globale, l'enseignant étant membre d'une équipe pédagogique et n'étant donc pas seul ? Pourquoi ne pas proposer une approche différente qui fasse appel à la collectivité et non pas à la seule responsabilité individuelle ?

Remarque de J. Daniélou, pdt SPV :

Selon moi, un code de déontologie engage chaque personne, et cela individuellement, à l'intérieur de son équipe. On pourrait évidemment évoquer plus fortement le fait qu'on travaille en équipe, mais ce n'est pas un code qui concerne l'équipe, mais chaque enseignant à l'intérieur de l'équipe.

R.-Ch. Reymond, SPV, appuie la remarque de J. Daniélou.

S. Winkler, SPV, fait remarquer que, dans cet esprit-là, tout se retrouve en milieu de page sous « pour contribuer à créer un esprit de solidarité et de collégialité... ».

S. Vaucher, SAEN, relève qu'en tant qu'enseignante du degré professionnel, elle ne se sent pas tout à fait concernée par ce code qui utilise le terme « enfant ». En outre, dans le professionnel, les relations avec les parents ne sont pas du tout étroites. L'enseignant est plus en contact avec l'employeur.

Réponse de M. Bulliard :

Il est mentionné tout en bas à droite de la p. centrale gauche que le terme « enfant » désigne ici les jeunes dont l'enseignant à la charge.

Ce terme gêne quand même **S. Vaucher**, qui propose de le remplacer par « élève » ou « apprenant ».

J.-M. Haller, SPV, précise que le terme « élève » ou « apprenant » est réducteur par rapport à la mission. Il cite la législation cantonale vaudoise qui dit que l'école est là pour soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants. Or, si on parle d'élèves, on ne s'occupe plus de cet aspect-là qui est un mandat légal. L'enfant doit être pris dans sa globalité.

J.-E. Rastorfer ajoute que les droits fondamentaux sont ceux de l'enfant selon la convention internationale, à laquelle on se réfère pour une bonne part.

A. Surdez, SEJ, demande ce que l'on fait des enseignants qui ne s'engagent pas, le code une fois en application.

Réponse de M. Bulliard :

Cette remarque se retrouve dans chaque association cantonale aussi. Que faire des gens qui ne sont pas membres d'une association pédagogique, alors qu'ils bénéficient de tous les avantages, qu'ils profitent de notre travail, etc.

C'est une question que le groupe adressera au CC. Est-ce que tous les enseignants doivent adhérer à ce code ou seulement les membres du SER ?

Question de J.-E. Rastorfer, CC/SER :

Par rapport à l'amendement de J.-M. Haller, cela est-il prévu de refuser aussi l'amendement 2 ? Parce que la formulation de l'amendement 2 est également moins forte que le texte actuel. On peut donc se demander pourquoi proposer quelque chose de plus mou. Je soutiens ces deux amendements pour la raison suivante : Parfois, l'enseignant atteint des limites et il ne peut pas garantir de toujours appliquer le code. Par contre, il peut garantir d'essayer de l'appliquer avec tout ce que cela implique de reconnaissance de faiblesse. En outre, l'interprétation n'est jamais chose aisée.

C'est pour cela que je n'aime pas le terme « s'engage » qui pourrait signifier que ceux qui ne peuvent pas, peut-être par réalisme, doivent quitter leur association. Par contre, on peut arriver à une part d'engagement personnel des membres, mais personnel dans le sens de s'efforcer d'appliquer le code.

J.-M. Haller relève la dernière phrase de J.-E. Rastorfer : On peut s'efforcer d'appliquer le code. Or, l'amendement 1 ne dit pas de s'efforcer à appliquer, mais de s'efforcer à respecter. En référence au code de la route : Tout le monde le respecte, mais ne l'applique pas toujours.

Je pense que la formulation « s'efforce de respecter » avait été choisie du fait qu'on obligeait les gens à suivre les options pédagogiques du SER. Si on nuance le soutien aux options pédagogiques du SER en disant « il tient compte des options » (cf. amendement 2), on peut maintenant s'engager à respecter le code, puisqu'on a une liberté pédagogique face aux options prises par le SER. Là est toute la nuance.

2e amendement

pas de remarque

3e amendement

C. Bonzon, SPV, comprend l'argumentaire en faveur de l'abrogation de la loi du silence. Par contre, elle ne comprend pas bien ce que l'on entend par « rendre publiques » dans la phrase « respecte le travail de ses collègues et évite de rendre publiques d'éventuelles divergences ». Il y a ambiguïté : D'une part, on peut dire quelque chose à un collègue, d'autre part, on ne peut pas rendre public. Elle témoigne d'une expérience où les divergences par rapport au comportement d'une collègue ont été rendues publiques en conseil de classe.

F. Baour, pdt du SEJB, estime que ce qui se passe en conseil de classe, en équipe pédagogique n'est pas public, c'est à l'interne. Quand il dit, « évite de rendre publiques ... » le code veut éviter la médiatisation de certains problèmes ou faits.

4e amendement

pas de remarque

Décisions

- Le Groupe de travail étudiera un ajout destiné à préciser cette notion d'enfant.
- L'amendement proposé par J.-M. Haller est soumis au vote de l'AD.

10.3 Approbation des amendements

Page de couverture (ajout du sigle SER et des AC)

Vote : **amendement accepté à l'unanimité**

Page centrale gauche (appropriation du code en remplaçant SPR par SER)

Vote : **amendement accepté à l'unanimité**

Page centrale gauche (ajout d'une mention au code de l'IE)

Vote : **amendement accepté à l'unanimité**

Page centrale droite :

1^{er} amendement et amendement au 1^{er} amendement

Vote :

Avec **40 voix** pour l'amendement proposé par le CC « s'efforce de respecter »
contre **23 voix** pour l'amendement proposé par J.-M. Haller « s'engage à
respecter »

et **1 abstention** :

**l'amendement proposé par le CC est retenu,
à savoir « s'efforce de respecter »**

2^e amendement

Vote : **amendement accepté à l'unanimité, moins 2 voix contre**

3^e amendement

Vote : **amendement accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions**

4^e amendement

Vote : **amendement accepté à l'unanimité**

Adoption du code de déontologie dans son ensemble, après amendements

Vote : **le code de déontologie est accepté à l'unanimité**

11. Infos du Comité central

11.1 Thèses « Evaluation du travail des élèves »

Présentation du texte « Axes de mise en œuvre des thèses SER sur l'évaluation du travail des élèves » par Jacques Daniélou :

L'adoption des thèses du SER a été difficile et a généré de nombreuses discussions. Néanmoins, nous nous sommes retrouvés à l'issue de l'AD 2002 avec des thèses sur l'évaluation du travail des élèves. Il s'agissait dès lors, et comme nous nous étions engagés à le faire, de proposer quelque chose de plus concret dans la mesure où, parmi les critiques émises lors de la discussion, au-delà des difficultés qu'il y avait à mettre en commun, à trouver quelque chose d'homogène et à articuler les situations cantonales, on reprochait beaucoup à ces thèses d'être peu concrètes.

Le document que vous avez en votre possession va vers quelque chose de plus concret. Il ne s'agit évidemment pas d'un kit « clé en main » sur l'évaluation, mais plutôt de tracer la voie vers un idéal tout en prenant en compte un certain nombre de difficultés. Ce texte a généré des débats très riches au CC.

Les axes de réflexion qui ont mené à l'écriture de ce texte :

- prendre en compte les parents, les désirs des parents,
- dire quelque chose sur la note,
- dire dans quelle situation nous met le fait qu'une évaluation plus qualitative permet de faire émerger des difficultés d'apprentissage chez les élèves, sans pour autant en fournir les remèdes.

Nous avons également travaillé en référence au type d'école, au modèle de scolarité que nous voulons promouvoir. La question des filières cloisonnées doit donc être mise en débat.

Ce texte est destiné aux membres du SER, mais c'est également un document fondateur sur lequel s'appuient les 3 délégués au GT de la CIIP, en particulier pour y promouvoir des épreuves romandes d'évaluation.

G.-A. Leresche, SPV fait part, en référence à la conclusion de G. Pasquier au pt 14.1, p. 14 du PV de l'AD 2002, d'une constatation sur la prise en charge des enseignants dans des écoles intégrées à Londres, qu'il a eu l'occasion de visiter dans les années 90.

Cette prise en charge par les enseignants était totale et nécessitait une présence de 8h30 à 19h00, y compris pendant les récréations, les repas, etc. Autre constat : les systèmes de niveau d'études se définissaient jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire ce qui implique suppression totale des sections, des divisions, ..., (réunion d'élèves d'âges différents fréquentant le même niveau d'exigences, remises en question périodiques des objectifs à atteindre dans chaque niveau, évaluation permanente des élèves par l'ensemble des maîtres intervenants).

Ce système scolaire correspond-il vraiment à notre mentalité romande ? Est-il en accord avec notre mode de vie actuel ? Et, comme le relevait J.-F. Wälchli lors de l'AD 2002, il vaudrait peut-être la peine de débattre plus à fond des différents types d'école projetés et veiller à ce que nos visions idéales correspondent aux réalités pratiques que nous rencontrons tous les jours.

Réponse de J. Daniélou :

Faire coïncider l'idéal avec les contingences immédiates est un exercice extrêmement délicat et ce sont souvent, in fine, les contingences immédiates qui l'emportent, ce qui tue l'idéal, ce qui tue aussi notre action.

Néanmoins, c'est une vraie question. L'étude PISA a aussi montré que les systèmes scolaires qui réussissaient le mieux étaient ceux dans lesquels il y avait la meilleure adéquation entre le regard général de la société sur elle-même, entre les engagements qu'elle a pris envers ses concitoyens et l'école. En Finlande, si on a une école ouverte, intégrée, c'est peut-être que la société l'est aussi.

En Corée du Sud, qui a fait un excellent résultat, l'école est féroce, mais la société l'est aussi : société féroce – école féroce.

Il y a donc adéquation directe entre une société et son système scolaire, mais, et c'est là que l'on peut garder notre part d'idéal, il y a toujours des interstices où se glisser.

Même si l'on doit prendre acte que l'on n'est pas dans une société aussi ouverte qu'on le désire, on doit pouvoir entrer, trouver un chemin par de petites portes. C'est pour cette raison que le second paragraphe du texte porte en sous-titre, non pas « Dépasser la note », mais « Dépasser la note seule ». Ce qui permet à chacun de se trouver d'accord dans un premier temps et ensuite de faire un bout de chemin ensemble vers notre idéal.

J.-F. Wälchli, SEJB, est entièrement d'accord avec tout ce qui touche à la note, par contre a un gros problème avec les référents proposés. Il estime inutile et lourd de demander l'élaboration de tests cantonaux et ne comprend pas en quoi ces tests pourraient aider les enseignants. Par contre, il trouve intéressant pour les

enseignants d'avoir des référents locaux, qui leur permettent de comparer leurs exigences dans le domaine de l'évaluation.

J.-M. Nicolet, SPV :

Quelle est la stratégie de communication du CC pour que ces thèses ne restent pas à l'interne, qu'elles soient comprises et médiatisées au plus vite ? Suggestion : les communiquer à l'Assemblée de la FAPERT, qui a lieu aujourd'hui sur le thème de l'évaluation, ou en faire un communiqué de presse après l'AD.

Ch. Laffely, SPV :

Par rapport aux référents : Comment seraient utilisés ces aspects de comparaisons dans le temps pour ne pas avoir une pédagogie qui soit continuellement à géométrie variable ?

A. Bertholet, SPG, remercie les rédacteurs de ce texte qui répond à toutes ses attentes, notamment au niveau des outils que les enseignants n'aimeraient pas avoir à confectionner seuls et auxquels ils souhaitent que l'institution participe. Attente très forte par rapport à l'évaluation certificative, reformulée dans le groupe forum PECARO sur un grand nombre d'élèves. A l'époque, S. Roller, qui trouvait aberrant de se contenter d'un classement à l'intérieur de sa classe, sans aucune valeur statistique, fournissait un test cantonal aux enseignants genevois pour situer les élèves en mathématiques et en français. Elle abonde donc dans la demande d'outils, qui seraient à la carte, sans obligation et sans comparaison, mais qui serviraient de base pour pouvoir ensuite pratiquer l'évaluation formative avec ses élèves. En ce qui concerne la relation avec les parents, elle estime essentiel de pouvoir expliquer en quoi une évaluation formative dépasse la note, sans se braquer là-dessus.

Le **président de l'AD** s'inquiète de savoir si ce texte répond aux demandes formulées par certains délégués lors de l'AD du 16 novembre 2002 : « Si ce n'est pas le cas, merci de vous exprimer à ce sujet. ».

G.-A. Leresche, SPV, pense que ce texte est une bonne base pour avoir un débat beaucoup plus large. Ce texte est très bien, mais on ne peut pas s'en contenter. On doit aller plus loin.

J. Daniélou :

Pour rebondir sur cette dernière remarque et à propos de la communication, ce texte peut être utile actuellement dans les cantons où la situation est la plus chaude au sujet de l'évaluation. Par exemple, il serait utile, dans le débat vaudois que ce texte apparaisse au plus vite, à savoir dès la semaine prochaine à l'occasion du 1^{er} forum vaudois sur cette question.

A propos de la responsabilité des parents, elle n'est vraisemblablement pas la même dans un processus de sélection que dans un processus d'orientation. Le système actuel, classant les élèves en fonction de leurs performances pose des questions d'équité ou d'iniquité sociale si l'on donne la responsabilité finale aux parents seuls. Ce qui est dit dans le texte va dans le sens de la promotion d'un processus d'orientation en offrant aux parents la possibilité de construire avec l'enseignant le parcours de leur enfant, en fonction de ce que l'enseignant peut dire, l'enseignant étant considéré comme expert.

De façon simplifiée, on pourrait dire aux parents : « La décision vous appartient, mais vous ne pouvez pas la prendre seuls, étant donné que vous n'avez pas l'expertise du côté école » et offrir, nous, cette expertise. C'est délicat, puisque cette expertise n'est pas encore vraiment reconnue.

C'est donc aller vers, tout en se posant les questions évoquées.

Pour répondre à Ch. Laffely : Les ajustements dont il a fait mention ne font-ils pas dans le fond le quotidien de notre pratique ? La variation n'est-elle pas quelque chose qui caractérise la pédagogie ?

Ch. Laffely dit que ce qu'il voulait évoquer se situe dans un cadre plus général que celui de la classe, où il pourrait y avoir des décisions politiques en fonction de comparaisons, etc.

G. Pasquier :

Pour répondre à la question de J.-F. Wälchli sur les référents, il s'agit d'outils et non d'épreuves d'évaluation. Le terme « épreuve » sous-entend que l'on va passer tout le monde à la même moulinette et que le résultat va être pris en compte, par exemple dans l'évaluation. Sur le plan genevois, je me suis toujours battu contre ce type d'épreuves-là qui sont une déconsidération du travail de l'enseignant.

Ceci dit, si on se bat sur le plan romand pour avoir un plan cadre, des objectifs communs, c'est assez hypocrite de dire « OK pour les objectifs, mais ce n'est pas à la Romandie de s'occuper de l'évaluation ». J'estime bénéfique d'avoir des synergies et de se battre pour trouver des meilleures solutions au niveau de l'évaluation. On a dépassé la simple vérification d'acquisition de connaissances. Le fait qu'il y ait des instruments mis en place à l'extérieur de la classe a permis à un certain nombre de collègues d'évoluer et de se rendre compte que finalement mesurer les compétences n'est pas si compliqué.

Depuis cette année, la CIIP a pris le taureau par les cornes pour trouver un concept romand d'évaluation pour faire face aux divers mouvements cantonaux qui vont à l'encontre de l'évaluation. Les collègues du SER délégués dans ce groupe de travail pensent qu'il est intéressant de proposer la mise à disposition d'un certain nombre de documents, d'outils d'évaluation.

J.-F. Wälchli fait remarquer que le terme utilisé dans le texte est « épreuves de référence ». Or, ce système de classement des élèves à travers des travaux romands lui fait peur. Par contre, si l'on met des outils d'évaluation à disposition des enseignants pour leur permettre de comparer leurs critères et leur degré de jugement, alors oui, c'est utile pour les enseignants.

G. Pasquier rétorque qu'on est quand même dans une logique d'évaluation des systèmes d'enseignement, preuve en est PISA, qui a été le thème des 1ères Assises. Et pour évaluer les systèmes d'enseignement, il faut bien classer les élèves d'une manière ou d'une autre. Une évaluation du même type que PISA, mais sur un plan romand, serait un outil de comparaison intéressant pour nous, professionnels. Toute la question est de savoir ce que l'on fait des résultats.

J. Daniélou :

Nous avons besoin d'indicateurs, en particulier par rapport à des revendications. Il faut avoir des éléments éclairants pour nous permettre de mettre en évidence certains besoins.

A. Surdez, SEJ :

PISA est récupéré par la politique et cela me fait peur. Avoir un outil de comparaison des compétences de mes élèves vis-à-vis de la Romandie m'intéresserait beaucoup. Mais quel cadre proposez-vous pour que ces référents ne dévient pas de l'idée de base ? Pouvez-vous me rassurer ?

Réponse de G. Pasquier : Absolument pas, puisqu'on est quand même dans des logiques d'administrations cantonales. Qu'on le veuille ou non, on dépend de son canton. Par contre, si un concept romand existe, il est plus facile au niveau des cantons d'avoir une certaine coordination, une certaine harmonisation. Au niveau des associations professionnelles, cela peut être aussi plus facile de montrer du doigt une direction cantonale qui dévierait trop du concept romand si les outils sont agréés et reconnus au niveau de la CIIP. Mais nous n'avons aucun moyen légal, ni politique d'intervenir autour de la question des gestions cantonales.

Remarque de M.-C. Tabin à propos de la communication : La FAPERT est déjà en possession de ce texte. Quant à un communiqué de presse, laissons peut-être du

temps aux délégués du CC d'avancer dans les travaux du groupe paritaire de la CIIP et attendons d'avoir quelque chose de plus construit avant d'intervenir médiatiquement.

J. Daniélou s'engage au nom des délégués du SER au sein du groupe de travail de la CIIP à prendre en compte toutes les remarques, extrêmement utiles, émises lors de cette AD.

S. Vaucher, SAEN :

Pour apporter un peu d'eau au moulin au niveau de l'évaluation des compétences, je vous communique que, pour la première fois, cette année, dans le secteur professionnel pour les apprentis de commerce, on a fait passer une évaluation en rapport avec le portfolio des langues. Les élèves se sont auto-évalués et je peux dire que cette auto-évaluation est assez bien réussie et correspond bien à la réalité. On a là un bel outil pour travailler au niveau des langues partenaires.

12. Résolutions éventuelles du CC SER, des AC et des délégué-e-s

Présentation de la résolution du CC/SER « Soutien au SEJ » par Francis Baour :

Il commente ce texte reçu pas les délégués en soulignant le non respect de la convention qui oblige le Gouvernement jurassien à entrer en négociation avec le syndicat toutes les fois où le statut est, ou sera vraisemblablement, touché par une décision.

En outre, il est particulièrement mal venu, alors qu'un groupe de travail a été mis en place par la CIIP pour discuter du temps de travail des enseignants, suite à la demande du SER sur une diminution du temps de présence aux élèves, d'imposer purement et simplement l'ajout d'une leçon hebdomadaire à tout le corps enseignant jurassien.

Pas de question, ni de commentaire.

Vote : **résolution acceptée à l'unanimité**

Parole à S. Rohrbach, pdt SEJ :

Un grand merci ; le soutien de la Romandie fait chaud au cœur. Les enseignants jurassiens, attaqués de toutes parts, apprécient.

13. Réponses aux éventuelles questions des délégué-e-s

Question adressée au CC/SER par J.-F. Wälchli :

Compte tenu des débats publics qui agiteront bientôt l'opinion publique romande au sujet de la place des notes dans l'évaluation du travail des élèves, quelle politique le SER entend-il mener ?

G. Pasquier informe que le SER sera présent dans tous les débats publics. Pour celui de la FAPERT, qui a lieu aujourd'hui même, cela n'a malheureusement pas été possible, par contre, le SER s'est assuré de la présence de personnes qui puissent parler au nom du SER et mettre en évidence les positions du SER.

En outre, le Comité de rédaction de l'Éducateur a décidé de consacrer le numéro spécial 2004, qui paraîtra en février ou mars, à l'évaluation et au problème des notes.

Précision de J.-F. Wälchli :

Fait référence au sondage complètement bidon publié par la RSR, le 18 août dernier. Comment contrer ces groupes d'influence qui défendent des théories qui ne valent pas grand-chose et que l'on voit apparaître sur la scène politique ? Comment le SER entend-il faire comprendre à l'opinion publique les fondements de sa politique éducative ?

J. Daniélou répond sur le plan vaudois :

Même si les questions de ce sondage sont de qualité discutable, elles sont finalement celles qui vont être posées aux électeurs vaudois, à savoir : « Est-ce que vous voulez vraiment des notes à l'école ? »

Difficile de remonter une pente aussi basique. Mais les défenseurs de l'évaluation n'ont pas tous été abattus par ce sondage.

Il donne de nombreux détails sur les débats publics organisés dans le canton de Vaud en précisant que le Forum du 31 janvier 2004 sera vraisemblablement celui du combat, de l'opposition et de l'argumentation. Celui du 13 mars 2004 verra la présentation du contre-projet du Conseil d'Etat. Ce contre-projet devra ensuite passer devant le Grand Conseil, qui a une fâcheuse tendance à démanteler ce qui a été construit par d'autres.

Devant toutes ces difficultés, la SPV essaie de faire le maximum de lobbying. Un groupe interne est chargé d'étudier des propositions précises à amener à la construction de ce contre-projet, qui seront avalisées à l'AD/SPV, le 10 décembre 2003.

La SPV s'appuie et inscrit ses propositions dans les thèses du SER.

M.-C. Tabin souligne qu'elle a pu mettre en doute d'une manière claire la manière dont l'enquête a été menée et le public choisi lors de son passage sur les ondes de la RSR le jour où les résultats de ce sondage sont sortis. Par éthique, elle n'a, par contre, pas contesté les résultats.

En outre, durant la même période, il y a eu plusieurs interventions dans la presse romande des membres du Groupe politique SER.

O. Baud répond sur le plan genevois :

Pas de précipitation, la votation aura probablement lieu dans deux ans à Genève. Mais nous sommes déjà actifs : Approbation par 84% des membres présents lors de l'AG du 3 juin dernier de la position du Comité par rapport à l'éventualité d'un contre-projet, commission interne mise sur pied, consultation prévue sur ce contre-projet menée par le syndicat dans toutes les écoles genevoises, auprès de chaque enseignant, dans le but d'établir un scénario qui serait susceptible de faire l'unanimité de tous les enseignants du primaire genevois. Une assemblée générale extraordinaire sera agendée début 2004. Différents débats sont également organisés, notamment le 28 octobre, à Uni-Mail, avec le témoignage d'enseignants d'écoles actuellement en projet.

Sur un plan plus romand, conférence le 10 novembre prochain de Pierre-Philippe Bugnard, professeur à l'Université de Fribourg et historien de l'éducation, qui aura trait précisément à la note.

14. Divers

14.1 Parole aux délégué-e-s

Pas de demande.

Informations :

- Prochaine AD ordinaire du SER : **27 novembre 2004** dans le canton de Neuchâtel.
- AD extraordinaire : **24 avril 2004**, en principe à Yverdon.

Remerciements

L. Vité clôt la partie statutaire de l'AD en disant MERCI

- au personnel de la COOP, particulièrement disponible et souple pour l'organisation de l'accueil, de la pause et du repas de midi,
- à la SPG, qui offre les cafés et les croissants,
- au DIP genevois, qui offre l'apéritif officiel ce soir,
- à la présidente du SER,
- à l'ensemble du Comité central,
- au Comité d'organisation qui l'a aidé dans son travail, notamment à Claude Egger, secrétaire de la SPG,
- à Nicole Trincherro, secrétaire du SER.

M.-C. Tabin remercie le président de l'AD et lui remet un petit présent.

L. Vité donne encore des informations quant à la suite de la journée.

Le Président de l'AD
Laurent Vité

Prise de notes et rédaction du PV : Nicole Trincherro, secrétaire SER

Annexes : - liste des présences
- article de la Tribune de Genève du 8.10.03